

N° 186

de Conseil,

Contrat de ramassage  
d'ord. péniagers  
avenues

— ou le contrat de ramassage d'ordures péniagères en date du 9 Jan 1968.  
— ou le projet d'avenant dressé en accord avec les communes concernées  
par le ramassage

Autorise le Maire à signer l'avenant modifiant notamment les paramètres de  
péniage des prix, à/c. du 1.4.59.

copie  
de cet arrêté de financer  
ou d'appropr. - 2<sup>e</sup> partie  
Mairie de St. H. de  
M. de 22-3-59